

Description des différents comités 2016-2017

Comités conventionnés

Comité des relations de travail (CRT) (3 à 7 postes)

Article 4-3.01

Comité regroupant des représentants du collège et du syndicat des enseignants, il a pour mandat de tenter de parvenir à une entente sur les questions relatives à l'application et à l'interprétation de la convention collective et aux conditions de travail.

Comité de perfectionnement (3 postes et 1 substitut)

Article 7-4.01

Comité regroupant des représentants du collège et du syndicat des enseignants, il a pour fonctions :

- d'établir les priorités de perfectionnement des enseignants;
- de définir les programmes de perfectionnement;
- de déterminer l'utilisation et la répartition des montants prévus à affecter à l'un ou l'autre des programmes de perfectionnement;
- de fixer les critères d'admissibilité;
- de recevoir les demandes de perfectionnement des enseignants et de les analyser;
- de faire le choix des candidats en tenant compte de l'avis du département.

Comité d'accès à l'égalité (2 postes)

Article 2-4.01

Comité regroupant des représentants du collège et de chacune des catégories de personnel, il a pour mandat d'étudier tout problème d'accès à l'égalité soumis par une des parties au comité, de faire au collège toute recommandation utile, et d'élaborer, si nécessaire, un programme d'accès à l'égalité.

Comité de santé et sécurité (2 postes)

Article 5-20.09

Ce comité est composé de représentants des syndicats des employés du Cégep de Jonquière. Il traite de santé et sécurité au travail, excluant la santé mentale et le harcèlement tant psychologique que sexuel.

Comité contre le harcèlement sexuel et la violence (2 postes et 1 substitut)

Article 2-6.04

Comité formé de représentants du collège, des étudiants et de chacune des catégories de personnel. Son mandat est d'assurer une large diffusion de la politique, de mettre en œuvre un plan d'information et de sensibilisation, ainsi que de faire des recommandations sur tout sujet relatif au harcèlement.

Comités syndicaux

Comité de vérification des finances (2 postes)

Ce comité a pour mandat :

- d'examiner une fois l'an les journaux et les livres comptables, les relevés et les conciliations bancaires de chaque mois, ainsi que les placements du syndicat;
- d'examiner les pratiques comptables du syndicat et de faire des recommandations;
- de réaliser un rapport signé de sa vérification, une fois l'an, à l'assemblée générale annuelle.

Comité de la précarité (illimité)

Ce comité a pour mandat d'échanger sur des événements et d'organiser des activités qui touchent particulièrement les enseignants à statut précaire.

Comité de gestion du fonds de défense professionnelle (2 postes)

Ce comité voit à faire des recommandations à l'assemblée du SPECJ sur les politiques et l'utilisation du fonds de défense professionnelle.

Comité d'information, d'éducation et de solidarité syndicales (illimité)

Ce comité a pour mandat d'informer les membres et d'assurer que l'information syndicale soit transparente.

Classe de la présidence d'assemblée (illimité)

Les membres de ce comité se rencontrent avant chaque assemblée générale afin de discuter de son fonctionnement et à tour de rôle, ils président l'assemblée.

Conseil central du Saguenay–Lac-Saint-Jean (1 poste et 1 substitut)

Le conseil central réunit tous les syndicats CSN de son territoire. Des assemblées générales ont lieu régulièrement et un congrès se déroule tous les trois (3) ans. On y détermine les priorités d'action, on y vote le budget et on procède à l'élection des membres du comité exécutif et du conseil syndical. Le conseil central est ainsi un lieu de débats et de concertation syndicale et populaire.

Comités collégiaux

Conseil d'administration (mandat de 3 ans) (2 postes)

Le Cégep de Jonquière est une corporation publique gérée par un conseil d'administration. Ce conseil est composé de 19 membres provenant en majorité (60 %) des divers milieux régionaux. La directrice générale et la directrice des études en font partie d'office. Le conseil exerce les droits et les pouvoirs du collège selon la Loi. Le rôle principal du conseil est d'ordre politique et réglementaire. Il détermine les orientations et les objectifs du Collège. Il réglemente et évalue l'administration courante du Collège.

Commission des études (7 postes : au moins un représentant de chacune des catégories suivantes : programme d'études techniques, programme d'études préuniversitaires et formation générale)

Commission composée de représentants des cadres, des enseignants, des étudiants et des professionnels non enseignants, il a pour fonction de conseiller le Conseil d'administration sur toute question concernant les programmes d'études dispensés par le Collège et l'évaluation des apprentissages, y compris les procédures de sanction des études. Elle peut en outre, dans ces matières, faire des recommandations au Conseil. La Commission des études doit donner son avis au Conseil d'administration sur toute question qu'il lui soumet dans les matières de sa compétence.

Comité d'aide au personnel « Groupe Renaud » (2 postes)

Comité regroupant des représentants du collège et de chacune des catégories de personnel. Le rôle du comité est de s'assurer de la bonne marche du programme d'aide.

Comité de suivi du plan de la réussite (2 postes : un enseignant du secteur préuniversitaire et un enseignant du secteur technique)

Comité regroupant des représentants de la Direction des études, de la Direction des affaires étudiantes et du Syndicat du personnel enseignant du Cégep de Jonquière. Ce comité assure le suivi du plan institutionnel de la réussite. Le comité traite de toute question relative à la réussite éducative et les membres font des suggestions pour favoriser l'atteinte des objectifs.

Comité chargé d'étudier et de recommander les projets à la Fondation Asselin (3 postes et 2 substituts)

Comité se réunissant une fois par année, et ce, pendant une journée, afin d'étudier et de recommander les projets à la Fondation Asselin.

Comité de valorisation de la langue française (2 postes)

Ce comité formé de deux membres du personnel enseignant, de conseillères pédagogiques, de la secrétaire générale et des représentants des divers syndicats est mandaté pour :

- effectuer la recension des activités réalisées dans le cadre du programme de valorisation de la langue française;
- évaluer les appels de projets;
- établir un plan d'action concerté pour le collège.

Comité pour le Fonds de secours (mandat de 2 ans) (3 postes)

Ce comité travaille en collaboration avec la Direction des affaires étudiantes et communautaires. Son mandat est de trouver du financement par le biais d'une activité spéciale annuelle (collecte de livres) ainsi qu'auprès des donateurs. Également, il y a une rencontre annuelle avec le comité d'analyse des demandes afin de faire le bilan et d'établir les orientations.

Comité d'éthique (mandat de 3 ans) (1 poste et 1 substitut)

Composé de spécialistes des méthodes de recherche, des questions éthiques et juridiques et d'un représentant des enseignantes et enseignants, ce comité évalue les projets de recherche nécessitant une évaluation des aspects éthiques, selon les modalités prévues par les trois conseils de recherche canadiens.

Comité d'action et de concertation en environnement (CACE) (1 poste et 1 substitut)

Ce comité a le mandat de recueillir les suggestions d'amélioration de la gestion environnementale, de transmettre les informations aux instances responsables et de coordonner les efforts des personnes et organismes bénévoles animés impliqués dans le processus d'amélioration de la gestion environnementale du Cégep.

Comité ad hoc sur la clientèle émergente (3 postes)

Composé de trois enseignants, d'un représentant de la Direction des études et d'un représentant des services adaptés, ce comité a pour mandat de faire l'analyse des besoins des enseignants ayant des élèves aux besoins particuliers dans leur classe.

Comité santé globale (1 poste et 1 substitut)

Le comité santé globale est chargé de veiller à la mise en application de la politique de santé globale du Collège.

Comité d'évaluation en stage (5 postes du personnel enseignant du secteur technique)

Comité regroupant des représentants de la Direction des études (conseillères pédagogiques et adjointes aux programmes), de la Direction des affaires étudiantes (Services adaptés et éducateur spécialisé) et du Syndicat du personnel enseignant du Cégep de Jonquière.

Ce comité vise à travailler les problématiques vécues lors de l'évaluation en stage par les programmes techniques. Le document concernant les balises éthiques en stage sera revu par ce comité.

Comité de consultation sur les activités de développement pédagogique (5 enseignants du secteur préuniversitaire et technique représentant les divers programmes)

Comité composé des représentantes du Service d'animation et de développement pédagogiques et des représentants du personnel enseignant qui aura pour mandat de suggérer des thématiques et de préciser les besoins de formation ou de perfectionnement pédagogique afin de répondre aux besoins des enseignants lors des ateliers et des journées pédagogiques.

Centre de production numérique (2 postes) (secteur préuniversitaire et un enseignant du secteur techniques)

Ce comité vise à créer un Centre de production numérique avec un guichet unique. Il permettra également de revoir l'offre de services au niveau du numérique au Centre des ressources éducatives et à redéfinir les besoins.

Pédagogie de première session (6 postes) (secteur préuniversitaire, secteur des techniques physiques, secteur des arts, secteur des techniques humaines, secteur des techniques administratives et de la formation générale)

Ce comité vise à élaborer un nouveau modèle de pédagogie de première session afin de l'expérimenter à l'automne 2016.

• Note : Chaque comité devra produire un bilan pour l'assemblée générale annuelle.